



Garlon™ XRT

Manufacturing Concentrate

POUR FABRICATION OU FORMULATION SEULEMENT

GARANTIE : triclopyr, sous forme d'ester butoxyéthylique 755 g/L
Concentré Émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 28943 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU ET LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 110 L, vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Irrite les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Risque d'irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif si ingéré. Ne pas inhaler les vapeurs. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser. Ne pas porter de souliers contaminés.

Pour manipuler le produit concentré, porter des lunettes à coques ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un couvre-chef imperméable et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc) au cours de toutes les activités de mélange/chargement. Si l'inhalation fréquente de bruines ne peut être évitée, l'exposition professionnelle aux pesticides peut être réduite en portant un respirateur à adduction d'air filtré muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-23C de la MSHA et du NIOSH), ou d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-14G de la MSHA et du NIOSH), ou un respirateur approuvé par la NIOSH muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques ou d'une boîte filtrante avec un préfiltre N, R, P ou HE.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas souder ni couper le contenant.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non revient au médecin. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen oesophagien et/ou endotrachéal. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original. Entreposer ce produit à plus de -2 °C dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart des semences, de la nourriture animale, des fertilisants ou d'autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues et d'autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce concentré de fabrication doivent éliminer la matière active et les contenants conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* .

Les formulations élaborées avec le concentré de fabrication Garlon EC peuvent avoir des propriétés et des usages différents. Les fabricants et les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette de mise en garde en fonction des formulations et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées